

Charte de déontologie Sous-direction de l'observation et des analyses statistiques

Direction des stratégies territoriales -
Commissariat général à l'égalité
des territoires

octobre 2017

AVANT-PROPOS



La charte de déontologie de la sous-direction de l'observation et des analyses statistiques du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) s'appuie sur le code de bonnes pratiques de la statistique européenne, fondé sur quinze principes qui couvrent l'environnement institutionnel, les procédures statistiques et les résultats statistiques.

Rédaction : [Brigitte Baccaïni](#), sous-directrice de l'observation et des analyses statistiques

Mise en page : [service Communication du CGET](#)

Responsable de la communication : [Corinne Gonthier](#)
corinne.gonthier@cget.gouv.fr; tél. : 01 85 58 60 49

Date d'édition : [octobre 2017](#)

Charte de déontologie
Sous-direction de l'observation
et des analyses statistiques

Direction des stratégies territoriales -
Commissariat général à l'égalité
des territoires

ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL

> Indépendance professionnelle

L'indépendance professionnelle et scientifique de la sous-direction de l'observation et des analyses statistiques du CGET à l'égard des autres instances et services politiques, réglementaires ou administratifs doit être respectée. Il appartient au responsable de la sous-direction, ainsi qu'au directeur des stratégies territoriales et au commissaire général à l'égalité des territoires de veiller au respect de ce principe.

Pour ce faire, il pourra prendre l'appui du conseil d'orientation de l'Observatoire des territoires et du comité d'orientation de l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV), dont les deux secrétariats permanents sont assurés par la sous-direction.

À ce titre, le programme de travail statistique de la sous-direction est publié : à la demande du département de la coordination statistique et internationale de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), en lien avec le secrétariat général du Conseil national de l'information statistique (Cnis), la sous-direction envoie chaque année son projet de programme, dont une présentation est faite lors de la commission territoires du Cnis.

Les publications scientifiques de la sous-direction sont clairement identifiées et distinguées de la communication institutionnelle du CGET, et diffusées séparément.

> Engagements respectifs du CGET et des agents de la sous-direction de l'observation et des analyses statistiques

Le Commissariat général à l'égalité des territoires s'engage à mobiliser les moyens humains et matériels afin que puissent être respectés les principes de la charte de déontologie de la sous-direction.

À travers ses activités professionnelles, chaque agent de la sous-direction doit faire preuve de responsabilité et de loyauté envers le CGET.

Il doit s'engager à respecter la charte, rendre compte objectivement à ses responsables des résultats obtenus, et participer aux démarches collectives allant dans le sens de l'amélioration de la qualité des productions de la sous-direction.

> Secret statistique, confidentialité, obligation de réserve

Des dispositions matérielles, techniques et organisationnelles sont prévues afin de garantir la sécurité et l'intégrité des bases de données statistiques, qu'elles soient utilisées exclusivement en interne à fin d'étude, ou mises à disposition sur les sites des observatoires. Ces règles de confidentialité sont portées à la connaissance du public.

Tous les agents de la sous-direction sont soumis à une obligation de confidentialité au titre des données confidentielles auxquelles ils ont accès dans l'accomplissement de leur travail.

Ils se voient appliquer le principe du secret statistique pour les sources qui y sont soumises et sont soumis, par ailleurs, à une obligation de réserve et de neutralité lors de leurs interventions orales et dans leurs publications. Ils doivent également faire preuve d'une parfaite intégrité dans leur activité professionnelle, excluant toute complaisance, tout favoritisme et toute ingérence dans l'exercice de leurs fonctions

> Impartialité et objectivité

La sous-direction de l'observation et des analyses statistiques du CGET exerce ses missions en étant guidée par des considérations scientifiques et professionnelles, au service de l'intérêt général.

Elle rend publiques ses productions en toute impartialité et objectivité, tous les utilisateurs ayant accès aux publications statistiques au même moment et dans les mêmes conditions. Les informations concernant les méthodes utilisées sont également mises à la disposition du public.

Les dates de parution des rapports et des autres publications des observatoires sont annoncées à l'avance.

Ces publications sont relues par la hiérarchie du CGET mais la sous-directrice de l'observation et des analyses statistiques est la seule garante de leur impartialité et de leur qualité scientifique.

> Rôle du conseil d'orientation de l'Observatoire des territoires et du comité d'orientation de l'ONPV

Ces deux instances jouent le rôle de comités de déontologie. En cas de différends liés à l'autonomie scientifique et plus largement au non-respect de la présente charte, ils peuvent être saisis, sous couvert de la sous-directrice de l'observation et des analyses statistiques, et leur arbitrage prend la forme d'avis.

PROCÉDURES ET RÉSULTATS STATISTIQUES

> Méthodologie solide, procédures adaptées

La sous-direction de l'observation et des analyses statistiques produit des statistiques et des analyses de qualité, fondées sur des méthodologies solides.

Pour ce faire, elle fait appel à des personnels hautement qualifiés et elle coopère avec la communauté scientifique (chercheurs présents, en particulier, au sein des conseil et comité d'orientation des deux observatoires).

La sous-direction peut être appelée à participer à la conception et/ou à la mobilisation de données administratives ; elle s'efforce alors de rendre ces dernières mieux adaptées à l'utilisation statistique. Elle coopère avec des détenteurs de données administratives, afin d'améliorer l'exploitation statistique de ces données et en garantir la qualité.

Elle mobilise les différents producteurs de données localisées, à l'intérieur ou hors du système statistique public, afin de développer et consolider un système d'information territorial multiscalair et multithématique de qualité et adapté.

> Pertinence, fiabilité, actualité, accessibilité

La qualité des productions de la sous-direction de l'observation et des analyses statistiques du CGET est primordiale pour sa crédibilité. Elle pourra prendre appui sur les avis des conseil et comité d'orientation des observatoires ainsi que sur des experts extérieurs, chercheurs ou statisticiens.

Cet engagement sur la qualité passe aussi par la pertinence des travaux et leur utilité au regard des besoins et des priorités ainsi que le respect du calendrier.

Les travaux statistiques menés sur les différents territoires infranationaux présentent une cohérence interne dans le temps et dans l'espace.

Tous les travaux et données statistiques que la sous-direction diffuse, en particulier *via* les sites de ses observatoires et le système d'information géographique de la politique de la ville (SIG-Ville), sont présentés sous une forme claire et compréhensible, accompagnés de métadonnées.



Premier ministre

COMMISSARIAT
GÉNÉRAL
À L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES

Retrouvez-nous sur

www.cget.gouv.fr

 [@CGET_gouv](https://twitter.com/CGET_gouv)

 [/CGETgouv](https://www.facebook.com/CGETgouv)